

Qu'est-ce que représente notre Projet Éducatif Global ?

Penser l'avenir de chaque enfant et adolescent lezennois, c'est penser l'avenir de Lezennes.

Objet d'une ambition politique forte portée par la municipalité, **l'éducation est une priorité de la ville de Lezennes** en faveur de la réussite éducative et scolaire de tous les jeunes lezennois, leur développement, leur épanouissement, leur bien-être. Le Projet Éducatif Global (PEG) est la traduction formelle de cette volonté et il définit des orientations éducatives prioritaires avec les partenaires intéressés, de manière transversale, globale et évolutive.

Le PEG instaure une dynamique collective et doit favoriser la complémentarité et la cohérence entre les différents temps et espaces éducatifs, faciliter le lien entre les différents acteurs de la communauté éducative.

Comme le proverbe africain qui dit qu'« il faut tout un village pour éduquer un enfant », l'éducation trouve sa source dans toute la vie de la cité, au travers de son cadre institutionnel, des projets d'aménagement qui y sont réalisés, de sa vie culturelle ou sportive, de son tissu associatif, des politiques sociales qui y sont développées, d'un environnement protégé... L'éducation est l'affaire de tous, dans le respect des prérogatives de chacun.

Ainsi, aussi importante soit cette institution, l'éducation ne se réduit pas au cadre formel que constitue l'École et son domaine s'étend à la famille – évidemment ! - mais aussi à la ville. Le PEG doit permettre une articulation entre ces différents contributeurs.

L'éducation étant reconnue comme une responsabilité collective et partagée, le PEG doit servir de cadre de référence pour l'ensemble des partenaires s'engageant dans le développement de la politique éducative de la commune.

Il s'appuie sur les valeurs que la communauté éducative souhaite promouvoir, partager et transmettre aux jeunes lezennois. Il doit se traduire en objectifs et être mis en œuvre par des projets pédagogiques qui en préciseront les modalités de réalisation.

Le projet s'adresse à tous les lezennois de 0 à 25 ans ainsi qu'à leurs familles. Il doit permettre aux parents de mieux connaître les objectifs des structures auxquelles ils confient leurs enfants et de confronter ces objectifs à leurs propres valeurs ou attentes. Le projet doit permettre également aux équipes pédagogiques de connaître les priorités de la municipalité pour concevoir les projets propres à leur structure d'accueil. Tous les temps (scolaires, péri ou extrascolaires) et lieux de vie des enfants et des jeunes sont concernés.



LES VALEURS

Les valeurs républicaines de liberté, fraternité, égalité et laïcité constituent évidemment le socle de toute action municipale, qui doit s'en revendiquer, les partager mais aussi les défendre.

En matière d'éducation, des valeurs plus spécifiques viennent s'y ajouter. Ces valeurs éducatives sont les principes que la municipalité souhaite privilégier concernant le développement de l'enfant, les choix pédagogiques, les relations entre les acteurs éducatifs, les enfants et les jeunes. Le choix de ces valeurs résulte d'une ambition volontariste.

Beaucoup de valeurs peuvent sembler importantes, mais il est nécessaire, pour structurer clairement le PEG, d'identifier celles qui nous apparaissent prioritaires, sans qu'il y ait de hiérarchie entre elles, et qui devront guider et inspirer nos actions éducatives.

Égalité des chances

Cette valeur vise à favoriser l'intégration de tous en prenant en compte la particularité d'un public, la spécificité d'un environnement. Il s'agit de lutter contre les inégalités, contre les déterminismes sociaux.

Il faut permettre un accès à tous aux connaissances, aux apprentissages, à la culture, aux sports, aux loisirs. Des actions doivent faciliter, pour l'enfant ou le jeune, une ouverture sur le monde, au-delà des limites de son environnement proche. Une attention particulière doit être portée dès les premiers âges. Des actions en direction des tout-petits sur le langage ou au niveau de la socialisation peuvent s'avérer déterminantes pour la réussite ultérieure de l'enfant ou du jeune.

Fille ou garçon, l'enfant ou le jeune a besoin d'être valorisé pour ses qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype, ce qui vaut également pour les professionnel(le)s qui l'accompagnent. La construction de l'identité passe aussi par là.

Plus généralement, rien ne saurait justifier une quelconque attitude discriminatoire à l'égard d'un enfant ou de sa famille.

Citoyenneté

Spinoza disait : « On ne naît pas citoyen, on le devient ».

La citoyenneté traduit le sentiment d'être rattaché à une même communauté (la nation, la cité) ayant une culture, une histoire commune. Une société ne peut être une simple juxtaposition d'individus, mais doit constituer un ensemble se définissant un projet commun pour aller vers davantage d'harmonie.

Dans ce cadre, il faut agir pour que l'intérêt commun l'emporte sur les intérêts particuliers.

Il faut aussi s'assurer du respect des droits de chacun, sans oublier les devoirs et les règles qui s'imposent à tous.

Une citoyenneté responsable sera fondée sur la capacité à vivre ensemble dans le respect des valeurs républicaines, ce qui passera par l'ouverture à l'autre.

Socialisation

L'intégration de normes sociales, de règles de fonctionnement, de pratiques, de codes, de valeurs... n'est pas innée. Leur acquisition par l'enfant doit lui permettre de vivre en groupe, de gérer ses relations avec les autres, de trouver sa place dans un environnement social, de le mettre en position de participer à la vie de la société.

La socialisation fait d'un individu un être social et doit en assurer l'intégration. Elle doit lui permettre d'agir individuellement et collectivement.

Respect

C'est une valeur à la fois individuelle et collective. Elle constitue la clé des interactions et, par là, est un fondement d'une société.

Chaque enfant ou jeune doit être traité avec égard, être pris en considération, être protégé, respecté dans ses droits. En tant que futur citoyen, il doit être reconnu dans sa globalité et dans sa singularité, comme un individu ayant une marge d'autonomie et de responsabilité suivant son âge.

Il faut également permettre à chaque enfant ou jeune de se respecter lui-même. Cela est directement lié à l'estime de soi, qui est un facteur de réussite. L'enfant ou le jeune doit pouvoir construire son identité en apprenant à se connaître et s'accepter avec ses forces - sur lesquelles il peut s'appuyer - et ses fragilités - sur lesquelles il devra travailler.

Le respect, c'est encore le respect des autres. L'enfant ou le jeune est un individu dans une société pluraliste et il lui faut apprendre la tolérance, l'acceptation des différences et des convictions de chacun, l'ouverture d'esprit.

Des actions de sensibilisation au développement durable permettront de faire prendre conscience à l'enfant ou au jeune de la nécessité de respecter son environnement.



Autonomie

C'est la capacité à faire ses propres choix de vie, de mettre en place des actions, d'en assumer les conséquences. C'est aussi la capacité à participer à la vie collective, à agir dans la société. C'est encore comprendre le monde dans lequel on vit et avoir un esprit critique.

L'autonomie sera favorisée par le développement de l'estime de soi qui façonnera la personnalité de l'enfant ou du jeune. Son épanouissement personnel n'en sera que meilleur et, par la suite, sa réussite.

Les actions proposées doivent donner à l'enfant ou au jeune la possibilité de développer ses qualités et potentiels, son imaginaire, son esprit critique, lui permettre d'être un acteur amené à prendre des initiatives, des décisions, des responsabilités, de le confronter à des contraintes, des règles de fonctionnement, d'utiliser l'erreur pour apprendre.



LES OBJECTIFS

La définition des objectifs éducatifs permet de fixer les résultats recherchés, les effets attendus des projets, actions, animations mis en place pour les différents publics accueillis.

Ils ne visent pas seulement des savoirs, mais aussi des capacités, des compétences, des comportements. Leurs finalités peuvent également concerner la santé, l'environnement, les relations sociales...

Ils ne sont pas forcément spécifiques à un domaine mais peuvent être transversaux. Les objectifs peuvent aussi se combiner et se compléter. Ils sont communs à toutes les structures et actions concernées par le PEG.

Prenant en compte le contexte social, les dynamiques locales, les différents acteurs du PEG, le choix des objectifs déterminera ensuite la construction des outils nécessaires, la sélection des matériels, moyens et méthodes utilisés.

Accessibilité de l'offre d'accueil pour tous

Il faut pouvoir garantir à tous, sans distinction, un même accès à un accompagnement éducatif de qualité et adapté.

- Une politique tarifaire volontariste. Afin d'éviter toute forme d'exclusion, notamment financière, les tarifs pratiqués sont calculés sur la base du quotient familial, avec réductions à partir du deuxième enfant et une meilleure répartition de l'effort financier sur dix tranches de QF. Il est à noter que les tarifs n'ont pas augmenté depuis plusieurs années. La petite enfance fonctionne sur la base de la prestation de service unique.
- L'accessibilité est assurée aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) dans les locaux mis à disposition.
- Il faut ensuite développer l'intégration des enfants atteints de maladies chroniques ou en situation de handicap. Un accueil égalitaire, de qualité et adapté doit mettre les enfants ou les jeunes dans des conditions optimales de réussite scolaire et sociale.

Coordination et cohérence éducatives

Les actions éducatives diversifiées et qualitatives sur tous les temps de vie de l'enfant et du jeune reposent sur une collaboration entre les co-éducateurs et sur la mise en place d'outils de liaison et de communication permettant la continuité des messages éducatifs.

- Assurer la coordination des actions et la cohérence sur les différents âges et temps de vie des enfants et des jeunes.
- Encourager l'implication des parents.
- Développer et faire vivre les outils de communication entre professionnels eux-mêmes, entre structures et usagers.

Inclusion sociale et culturelle

Il s'agit ici de mettre en œuvre des processus réduisant les inégalités pour permettre à chacun de pouvoir exploiter ses potentiels pour se réaliser. Pour aller vers cela, on fera en sorte de :

- favoriser l'ouverture d'esprit et la curiosité,
- amener l'enfant ou le jeune à découvrir des pratiques variées, sans idée de performance,
- favoriser l'ouverture d'activités en incitant la mixité fille/garçon et les passerelles entre les tranches d'âges,
- sensibiliser l'enfant à la vie en collectivité et favoriser la socialisation
- favoriser la participation des enfants dans les activités et dans la vie quotidienne,
- favoriser les liens intergénérationnels.

Épanouissement des enfants et des jeunes

Le bien-être et l'épanouissement de tous les enfants et jeunes sont des facteurs de développement, d'acquisition de l'autonomie et, par conséquent, de réussite. Aussi, on veillera à :

- permettre à l'enfant de vivre son temps de loisirs dans un cadre épanouissant,
- favoriser le développement de l'autonomie du jeune et de l'enfant dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, de créativité, prise de responsabilité...),
- respecter les rythmes de vie des enfants,
- favoriser les expériences qui, au-delà de la simple consommation d'activités, contribuent à la construction de la personnalité des enfants et des jeunes.

Vivre-ensemble

L'apprentissage de la citoyenneté permet de consolider les bases du vivre ensemble et d'inculquer dès le plus jeune âge des valeurs telles que le respect des autres et de soi, l'acceptation de la différence, le respect de l'égalité, des règles de vie, la solidarité...

Pour aller vers cet objectif, on s'appliquera à mettre en place des actions pour :

- favoriser des relations fondées sur le respect mutuel, la coopération et l'entraide,
- favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité,
- permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix,
- favoriser et permettre l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie,
- comprendre et respecter des règles d'hygiène et de santé,
- impliquer les jeunes dans la vie et l'animation locales.

Prévention

Elle a pour but de réduire voire éviter l'apparition de situations qui peuvent nuire à l'enfant, aux autres enfants, à la société dans laquelle il grandit. Elle vise à agir en amont sur les comportements ou l'environnement plutôt que de devoir ensuite travailler de manière corrective ou réparatrice quand les problèmes apparaissent ou sont devenus plus importants. Les actions de prévention concerneront la santé, la sécurité, l'environnement, les relations entre les personnes et viseront par exemple à :

- permettre à l'enfant ou au jeune d'apprendre à identifier des facteurs de risques,
- informer, sensibiliser, diffuser des messages de prévention auprès des différents publics,
- mettre à disposition des professionnels des outils, des médiations, des formations pour leur permettre d'agir avec les jeunes,
- penser les espaces et les lieux pour éviter certains risques.

Pour atteindre les objectifs qui sont sous-tendus par les valeurs choisies et appliquer le PEG, les acteurs éducatifs pourront s'appuyer sur des moyens opérationnels et pédagogiques voulus et mis en place par la Municipalité.

Moyens opérationnels

- Des locaux et espaces fonctionnels et adaptés aux activités et aux tranches d'âge et répondant aux normes d'accessibilité, de sécurité et d'hygiène. Pour les équipements récents ou à venir, l'intégration des normes HQE (Haute Qualité Environnementale) est souhaitée. Les structures sont dotées de matériels qui répondent aux mêmes critères.
- Pour mener à bien les activités dans les différentes structures, chacune d'entre elles se voit attribuer un budget de fonctionnement.
- Les temps d'accueil des enfants et des jeunes couvrent toute l'année pendant des temps périscolaires ou extrascolaires. Les horaires d'ouverture des structures correspondent à des amplitudes importantes afin d'apporter de larges solutions aux familles.
- La constitution des équipes travaillant dans les structures municipales nécessite des qualifications et des compétences reconnues. Les taux d'encadrement réglementaires sont bien sûr respectés et, dans un certain nombre de cas, l'encadrement est renforcé pour améliorer la qualité de l'accueil. Des actions de formation continue viennent consolider les compétences des équipes.
- Des fonctions de pilotage et de coordination ont été mises en place. Un comité multipartenarial « Petite enfance, Enfance, Jeunesse » a été créé.
- La politique tarifaire de la ville favorise l'accueil de tous.
- Des conventionnements sont établis avec différents partenaires institutionnels : Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF, habilitations DDSCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale, ex Jeunesse et Sports), agréments du Département, PMI (Protection Maternelle et Infantile), l'État (fonds d'amorçage des rythmes scolaires / ateliers péri-éducatifs).
- Le travail de nos structures éducatives se fait également en partenariat, à des degrés différents, avec tous les autres services municipaux : les services techniques, les services administratifs, le restaurant municipal, le service d'entretien, le service communication, la médiathèque. Ce sont autant d'acteurs pour servir l'intérêt de l'enfant.

Moyens pédagogiques

- Des règlements intérieurs régissent le fonctionnement de chaque structure. Chaque responsable de structure, avec les membres de son équipe, élabore également un projet pédagogique conforme aux objectifs généraux et tenant compte des orientations essentielles.
- Des temps de concertation et de préparation sont accordés aux équipes pour améliorer la mise en place des projets et actions.
- Les projets doivent faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation.
- Des outils et des supports d'information permettent la relation et la communication avec les familles.

